

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Jean-Yves AVIGNON, Katia HARDOUIN, Loïc JARROSSAY, Stéphane FOURNIER, Stéphanie SIMON, Pascal MAZÉ, Gladys TORTAY, Arnaud GOYÉ, Peggy BROSSARD, Richard MONTEWIS, Dominique ROUSSEAU, Jocelyne PILON, Joëlle BRUNET, Alain GALY, Virginie SIEG, Vincent LELOUP, Cécile JANVIER.

Absents excusés : Gladys TORTAY (pouvoir à Katia HARDOUIN), Richard MONTEWIS (pouvoir à Stéphane FOURNIER), Joëlle BRUNET (pouvoir à Virginie SIEG), Cécile JANVIER (pouvoir à Jocelyne PILON).

Absent : Arnaud GOYÉ, Alain GALY.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Peggy BROSSARD

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services et Aline ZABÉ, gestionnaire comptable et finances jusqu'à 21h00 pour la partie finances.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 23 février 2026

1/ Désignation d'un secrétaire de séance	2
2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2026	2
3/ Désignation d'un président de séance pour les documents budgétaires	2
4/ Finances :	2
A. Adoption du Compte Financier Unique (CFU) et vote des Affectation des résultats 2025 des budgets Houssay, commune, panneaux photovoltaïques	2
I. Budget du Houssay	2
II. Budget de la Commune	4
III. Budget des Panneaux photovoltaïques	5
B. Adoption du Budget Primitif 2025	6
I. Présentation des orientations budgétaires 2026	6
II. Budget Primitif 2026 Houssay	6
III. Budget Primitif 2026 Commune	7
IV. Budget Primitif 2026 Panneaux photovoltaïques	9
5/ Ressources humaines : avancement de grade et mise à jour du tableau des emplois	10
6/ Demande de subvention au titre des amendes de police	13
7/ Urbanisme	13
A. Vente de parcelles communales route de Voivres	13
B. DIA	13
8/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal	14
9/ Divers	14

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération 2026/03/01 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « pour » décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Peggy BROSSARD pour remplir cette fonction.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2026

Délibération 2026/03/02 :

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 29 janvier 2026 a été établi et validé par la secrétaire de séance puis transmis aux membres du conseil municipal pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « pour » approuve le procès-verbal du 29 janvier 2026.

3/ Désignation d'un président de séance pour les documents budgétaires

Délibération 2026/03/03 :

En vertu de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil élit son président dans la séance pour les finances et notamment lorsque les comptes administratifs sont débattus.

Il est proposé Katia HARDOUIN, adjointe aux finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, élit Katia HARDOUIN dans la séance pour les finances et notamment lorsque le compte financier unique est débattu.

4/ Finances :

A. Adoption du Compte Financier Unique (CFU) et vote des Affectation des résultats 2025 des budgets Houssay, commune, panneaux photovoltaïques

I. Budget du Houssay

a) Compte Financier Unique 2025

Délibération 2026/03/04 :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 09/02/2026 ;

Vu la note de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du Houssay ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Houssay ;

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP 2025	CA 2025
D011	Charges à caractère général	260 800,00 €	172 015,22 €
D012	Charges de personnel et frais assimilés	311 906,00 €	304 488,80 €
D65	Autres charges de gestion courante	15 900,00 €	16 213,58 €
D66	Charges financières	0,00 €	0,00 €
D67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €
D68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €
D042	Opération ordre sect à sect	2 074,95 €	2 074,95 €
D023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total dépenses		591 680,95 €	494 792,55 €
Recettes		BP 2025	CA 2025
R002	Résultat de fonctionnement reporté	146 409,37 €	146 409,37 €
R042	Opération ordre sect à sect	0,00 €	0,00 €
R70	Produits des services et ventes diverses	201 500,00 €	198 562,62 €
R74	Dotations, subventions, participations	208 771,58 €	0,00 €
R75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	253 152,93 €
R77	Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €
Total recettes		591 680,95 €	598 124,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		BP 2025	CA 2025
D001	Solde d'exécution section d'invest. Reporté	0,00 €	0,00 €
D040	Opération ordre sect à sect	0,00 €	0,00 €
D041	Opérations patrimoniales	15 780,00 €	15 780,00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
D20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
D21	Immobilisations corporelles	139 408,53 €	92 657,22 €
Total dépenses		155 188,53 €	108 437,22 €
Recettes		BP 2025	CA 2025
R001	Solde d'exécution section d'invest. Reporté	34 516,69 €	34 516,69 €
R10	Dotations, fonds divers et réserves	3 877,68 €	3 877,68 €
R13	Subvention d'investissement	98 939,21 €	98 872,50 €
R16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €
R024	Produits de cession	0,00 €	0,00 €
R040	Opération ordre section à section	2 074,95 €	2 074,95 €
R041	Opérations patrimoniales	15 780,00 €	15 780,00 €
R021	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
Total recettes		155 188,53 €	155 121,82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour » (le Maire est sorti de la salle lors du vote),

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, M. le maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du Houssay,

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Affectation des résultats 2025

Délibération 2026/03/05 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget du Domaine du Houssay,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Houssay 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	451 715,55	120 605,13
Dépenses	494 792,57	108 437,22
Déficit de l'exercice	-43 077,02	12 167,91
Résultat précédent	146 409,37	34 516,69
Résultat cumulé	103 332,35	46 684,60
Restes à réaliser en dépense		25 228,00
Restes à réaliser en recette		0,00 €
Affectation obligatoire au 1068		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », décide d'affecter la somme de 103 332,35 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), la somme de 46 684,60 € au compte R001 (excédent d'investissement reporté) au budget primitif 2026 du budget du HOUSSAY.

II. Budget de la Commune

a) Compte Financier Unique 2025

Délibération 2026/03/06 :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 09/02/2026 ;

Vu la note de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du budget de la commune ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune ;

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP 2025	CA 2025
D011	Charges à caractère général	1 192 846,56 €	937 796,39 €
D012	Charges de personnel et frais assimilés	1 931 176,00 €	1 908 291,24 €
D014	Atténuation de produits	0,00 €	4 243,00 €
D65	Autres charges de gestion courante	1 538 589,63 €	457 432,04 €
D66	Charges financières	63 369,58 €	63 448,17 €
D67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	208,35 €
D68	Dotations aux amortissements et provisions	1 500,00 €	0,00 €
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	61 347,02 €	143 666,42 €
D023	Virement à la section d'investissement	1 083 275,00 €	1 122 791,04 €
Total dépenses		5 873 103,79 €	4 637 876,65 €
Recettes		BP 2025	CA 2025
R002	Résultat de fonctionnement reporté	2 463 011,79 €	2 463 011,79 €
R013	Atténuation de charges	20 000,00 €	53 669,71 €
R042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	40 069,40 €
R70	Produits des services et ventes diverses	330 906,00 €	526 791,88 €
R73	Impôts et taxes	2 057 061,00 €	2 103 918,25 €
R731	Fiscalité locale	654 692,00 €	682 837,00 €
R74	Dotations, subventions, participations	336 933,00 €	469 101,47 €
R75	Autres produits de gestion courante	9 500,00 €	32 989,57 €
R76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
R77	Produits exceptionnels divers	1 000,00 €	48 787,17 €
R78	Reprise sur amortissements, Dépréciations et Provisions	0,00 €	2 165,77 €
Total recettes		5 873 103,79 €	6 423 342,01 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		BP 2025	CA 2025
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	852 493,87 €	852 493,87 €
D040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	40 069,40 €
D10	Dotations, fonds divers, réserves	29 861,00 €	11 307,00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	146 316,30 €	146 916,30 €
D20	Immobilisations incorporelles	21 610,00 €	14 388,40 €
D204	Subventions d'équipement versées	361 313,21 €	361 290,21 €
D21	Immobilisations corporelles	879 593,68 €	538 901,42 €
D23	Immobilisations corporelles en cours	1 322 101,15 €	1 225 591,14 €
D041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
Total dépenses		3 613 289,21 €	3 190 957,74 €
Recettes		BP 2025	CA 2025
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 083 275,00 €	1 122 791,04 €
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
R10	Dotations, fonds divers, réserves	1 005 119,19 €	1 074 089,06 €
R13	Subventions d'investissement	463 548,00 €	411 890,36 €
R16	Emprunt	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
R20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
R21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
R23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	61 347,02 €	143 666,42 €
R041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
R024	Produits de cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €
Total recettes		3 613 289,21 €	3 752 436,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix « pour » (le Maire ne prenant pas part au vote) et 1 abstention (Joëlle BRUNET),

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune,

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Affectation des résultats 2025

Délibération 2026/03/07 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission finances,

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Commune 2025	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 960 330,22	2 629 645,84
Dépenses	3 515 085,61	2 338 463,87
Excédent de l'exercice	445 244,61	291 181,97
Résultat précédent	2 463 011,79	-852 493,87
Résultat cumulé	2 908 256,40	-561 311,90
Restes à réaliser en dépense		71 611,39
Restes à réaliser en recette		23 621,25 €
Affectation obligatoire au 1068		609 302,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour » et 1 abstention (Joëlle BRUNET), décide d'affecter la somme de 2 298 954,36 € (2 908 256,40 € - 609 302,04 €) au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), la somme de 561 311,90 € au compte D001 (déficit d'investissement reporté) et la somme de 609 302,04 € au compte 1068 Affectation obligatoire au titre du budget primitif 2026 de la commune.

III. Budget des Panneaux photovoltaïques

a) Compte Financier Unique 2025

Délibération 2026/03/08 :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 09/02/2026 ;

Vu la note de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du budget des panneaux photovoltaïques ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune ;

Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		BP 2025	CA 2025
chapitre D 011	Charges à caractère général	2 167,19 €	39,98 €
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	50,00 €	39,98 €
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	2 117,19 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courantes	1 500,00 €	0,00 €
6553	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	1 500,00 €	0,00 €
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement		3 667,19 €	39,98 €
Recettes		BP 2025	CA 2025
chapitre R002	Excédent de fonctionnement exercices antérieurs	2 167,19 €	2 167,19 €
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 500,00 €	2 221,54 €
7011	Vente d'énergie - Electricité (Période de facturation annuelle du 15/11/N au 14/11/N+1)	1 500,00 €	2 221,54 €
Total recettes de fonctionnement		3 667,19 €	4 388,73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix « pour » (le Maire est sorti de la salle lors du vote),

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget des panneaux photovoltaïques,

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Affectation des résultats 2025

Délibération 2026/03/09 :

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget des panneaux photovoltaïques,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Vu l'avis de la commission finances,
Katia HARDOUIN, adjointe aux finances, désignée par le conseil pour présenter les documents budgétaires, présente à l'Assemblée,
l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

panneaux photovoltaïques 2024	Fonctionnement
Recettes	2 221,54
Dépenses	39,98
Excédent de l'exercice	2 181,56
Résultat précédent	2 167,19
Résultat cumulé	4 348,75

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », décide d'affecter la somme de 4 348,75 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) au titre du budget primitif 2026 du budget des panneaux photovoltaïques.

B. Adoption du Budget Primitif 2025

I. Présentation des orientations budgétaires 2026

Tour d'horizon des recettes (produit fiscal direct, dotation de compensation versée par la communauté de communes du Val de Sarthe), état de la dette, garanties d'emprunt, et les orientations/projets 2026. Note de présentation sous format power point présenté et distribuée aux élus.

II. Budget Primitif 2026 Houssay

Délibération 2026/03/10 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2025, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M57, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », adopte le budget primitif du Domaine du HOUSSAY de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses		BP 2025	CA 2025	RAR 2025
D011	Charges à caractère général	260 800,00 €	172 015,22 €	
D012	Charges de personnel et frais assimilés	311 906,00 €	304 488,80 €	
D65	Autres charges de gestion courante	15 900,00 €	16 213,58 €	
D66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	
D67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	
D68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	
D042	Opération ordre sect à sect	2 074,95 €	2 074,95 €	
D023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Total dépenses		591 680,95 €	494 792,55 €	0,00 €
Recettes		BP 2025	CA 2025	RAR 2025
R002	Résultat de fonctionnement reporté	146 409,37 €	146 409,37 €	
R042	Opération ordre sect à sect	0,00 €	0,00 €	
R70	Produits des services et ventes diverses	201 500,00 €	198 562,62 €	
R74	Dotations, subventions, participations	208 771,58 €	0,00 €	
R75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €	253 152,93 €	
R77	Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	
Total recettes		591 680,95 €	598 124,92 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Dépenses		BP 2025	CA 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025
D001	Solde d'exécution section d'invest. Reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
D040	Opération ordre sect à sect	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
D041	Opérations patrimoniales	15 780,00 €	15 780,00 €		0,00 €	0,00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
D20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
D21	Immobilisations corporelles	139 408,53 €	92 657,22 €	25 228,00 €	50 560,00 €	75 788,00 €
Total dépenses		155 188,53 €	108 437,22 €	25 228,00 €	50 560,00 €	75 788,00 €
Recettes		BP 2025	CA 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025
R001	Solde d'exécution section d'invest. Reporté	34 516,69 €	34 516,69 €		46 684,60 €	46 684,60 €
R10	Dotations, fonds divers et réserves	3 877,68 €	3 877,68 €		0,00 €	0,00 €
R13	Subvention d'investissement	98 939,21 €	98 872,50 €		27 028,45 €	27 028,45 €
R16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
R024	Produits de cession	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
R040	Opération ordre section à section	2 074,95 €	2 074,95 €		2 074,95 €	2 074,95 €
R041	Opérations patrimoniales	15 780,00 €	15 780,00 €		0,00 €	0,00 €
R021	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Total recettes		155 188,53 €	155 121,82 €	0,00 €	75 788,00 €	75 788,00 €

III. Budget Primitif 2026 Commune

a) Subvention versée au budget primitif 2026 du CCAS

Délibération 2026/03/11 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le budget primitif 2026 du Centre Communal d'action sociale est en équilibre avec une subvention de fonctionnement de 11 616,26. €.

Cette somme est inscrite au budget primitif 2026 de la commune, article 657363.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour » :

- décide de verser une subvention de fonctionnement au budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SPAY, d'un montant de 11 616,26. €.
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2026 de la commune, article 657363.

b) Subventions versées au budget primitif 2026 du Houssay

Délibération 2026/03/12 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée que le budget primitif 2026 du Houssay s'équilibre par une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », décide de verser sur le budget primitif 2026 du Houssay :

- une subvention de fonctionnement de 379 595,60 €,
- une subvention d'investissement de 27 028,45 €
- dit que ces deux sommes sont inscrites au budget primitif 2026 de la commune, compte 65738 et 20415332.

c) Subventions versées aux écoles de la commune pour l'année 2026

Délibération 2026/03/13 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée qu'il est proposé de verser une subvention aux écoles de la commune pour participer au projet pédagogique de l'année scolaire 2026/2027, pour l'achat de timbres-poste et abonnement téléphonie mobile.

Ces montants sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune sur le compte 65748.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », décide de verser, au titre de l'année scolaire 2026/2027 :

- Une subvention d'un montant de 50,00 € à l'école élémentaire
- Une subvention d'un montant de 480,00 € à l'école maternelle de la commune.
- Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2026 de la commune à l'article 657364.

d) Vote des taux des taxes directes communales pour l'année 2026

Délibération 2026/03/14 :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-3,

M. le Maire donne la parole à Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances,

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, décide de fixer les taux pour l'année 2026 :

- Taux foncier bâti : 32.15 %
- Taux foncier non bâti : 24.29%
- Taux taxe d'habitation : 11.60 %

e) Paiement des entrées à Spaycific'Zoo

Délibération 2026/03/15 :

Vu la gratuité des entrées au parc pour les spayens et les écoles de la commune,

Pour l'année 2025, il a été enregistré 1 630 entrées dont 56 scolaires.

La commune s'étant engagé à rembourser les entrées des spayens et les visites des écoles de la commune, la facture d'un montant de 11 410 € TTC sera réglée à Spaycific'Zoo pour l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour » décide de payer les entrées des spayens et des écoles de Spay au titre de l'année 2025 pour un montant total de 11 410,00 €.

f) Vote du budget Primitif 2026 de la Commune

Délibération 2026/03/16 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2026, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M57, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par voix pour, adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses		BP 2025	CA 2025	BP 2026
D011	Charges à caractère général	1 192 846,56 €	937 796,39 €	1 208 936,24 €
D012	Charges de personnel et frais assimilés	1 931 176,00 €	1 908 291,24 €	2 208 808,00 €
D014	Atténuation de produits	0,00 €	4 243,00 €	73 030,00 €
D65	Autres charges de gestion courante	1 538 589,63 €	457 432,04 €	2 207 498,48 €
D66	Charges financières	63 369,58 €	63 448,17 €	66 000,00 €
D67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	208,35 €	1 000,00 €
D68	Dotations aux amortissements et provisions	1 500,00 €	0,00 €	2 502,38 €
D042	Opération d'ordre de transfert entre sections	61 347,02 €	143 666,42 €	115 726,26 €
D023	Virement à la section d'investissement	1 083 275,00 €	1 122 791,04 €	0,00 €
Total dépenses		5 873 103,79 €	4 637 876,65 €	5 883 501,36 €
Recettes		BP 2025	CA 2025	BP 2026
R002	Résultat de fonctionnement reporté	2 463 011,79 €	2 463 011,79 €	2 298 954,36 €
R013	Atténuation de charges	20 000,00 €	53 669,71 €	20 000,00 €
R042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	40 069,40 €	0,00 €
R70	Produits des services et ventes diverses	330 906,00 €	526 791,88 €	449 385,00 €
R73	Impôts et taxes	2 057 061,00 €	2 103 918,25 €	2 069 462,00 €
R731	Fiscalité locale	654 692,00 €	682 837,00 €	609 000,00 €
R74	Dotations, subventions, participations	336 933,00 €	469 101,47 €	418 100,00 €
R75	Autres produits de gestion courante	9 500,00 €	32 989,57 €	18 000,00 €
R76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R77	Produits exceptionnels divers	1 000,00 €	48 787,17 €	600,00 €
R78	Reprise sur amortissements, Dépréciations et Provisions	0,00 €	2 165,77 €	0,00 €
Total recettes		5 873 103,79 €	6 423 342,01 €	5 883 501,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses		BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement	852 493,87 €	852 493,87 €	561 311,90 €	561 311,90 €
D040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	40 069,40 €	0,00 €	0,00 €
D10	Dotations, fonds divers, réserves	29 861,00 €	11 307,00 €	20 260,00 €	20 260,00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	146 316,30 €	146 916,30 €	164 000,00 €	164 000,00 €
D20	Immobilisations incorporelles	21 610,00 €	14 388,40 €	25 000,00 €	30 880,00 €
D204	Subventions d'équipement versées	361 313,21 €	361 290,21 €	29 904,45 €	29 904,45 €
D21	Immobilisations corporelles	879 593,68 €	538 901,42 €	622 234,46 €	687 965,85 €
D23	Immobilisations corporelles en cours	1 322 101,15 €	1 225 591,14 €	162 467,35 €	162 467,35 €
D041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses		3 613 289,21 €	3 190 957,74 €	1 585 178,16 €	1 656 789,55 €
Recettes		BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 + RAR 2025
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 083 275,00 €	1 122 791,04 €	0,00 €	0,00 €
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R10	Dotations, fonds divers, réserves	1 005 119,19 €	1 074 089,06 €	885 452,04 €	885 452,04 €
R13	Subventions d'investissement	463 548,00 €	411 890,36 €	131 990,00 €	155 611,25 €
R16	Emprunt	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R040	Opération d'ordre de transfert entre sections	61 347,02 €	143 666,42 €	115 726,26 €	115 726,26 €
R041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R024	Produits de cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Total recettes		3 613 289,21 €	3 752 436,88 €	1 633 168,30 €	1 656 789,55 €

IV. Budget Primitif 2026 Panneaux photovoltaïques

Délibération 2026/03/17 :

Vu les articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Katia HARDOUIN, Adjointe aux finances expose à l'Assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2026, les conditions de préparation du budget primitif, établi en conformité avec la nomenclature M57, et validé par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », adopte le budget primitif des panneaux photovoltaïques de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses		BP 2025	CA 2025	BP 2026
chapitre D 011	Charges à caractère général	2 167,19 €	39,98 €	2 848,46 €
6135	Location mobilières : location du compteur électrique EDF	50,00 €	39,98 €	50,00 €
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	2 117,19 €	0,00 €	2 798,46 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courantes	1 500,00 €	0,00 €	3 000,29 €
6553	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	1 500,00 €	0,00 €	3 000,00 €
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,29 €
Total dépenses de fonctionnement		3 667,19 €	39,98 €	5 848,75 €
Recettes		BP 2025	CA 2025	BP 2026
chapitre R002	Excédent de fonctionnement exercices antérieurs	2 167,19 €	2 167,19 €	4 348,75 €
chapitre R70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 500,00 €	2 221,54 €	1 500,00 €
7011	Vente d'énergie - Electricité (Période de facturation annuelle du 15/11/N au 14/11/N+1)	1 500,00 €	2 221,54 €	1 500,00 €
Total recettes de fonctionnement		3 667,19 €	4 388,73 €	5 848,75 €

a) Versement subvention aux associations

Délibération 2026/03/18 :

Le conseil municipal, en séance du 26 avril 2007, a autorisé la construction d'un chalet écologique supportant des panneaux photovoltaïques, sur le groupe scolaire de la commune. Ce projet a été réalisé par l'organisme de formation UFCV du Mans, en partenariat avec l'association Energies Avenir, l'association Energie Verte, l'association Compailons et la commune. L'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du chalet est vendue à EDF qui verse à la commune un montant forfaitaire annuel.

La commune s'est engagée, pour une durée de vingt ans (durée de la convention d'exploitation avec EDF) sur décision du conseil municipal, à répartir ce montant de la manière suivante :

- 50 % à une œuvre caritative
- 50 % à l'association énergie verte, déduction faite des charges liées au fonctionnement, qui affectera cette subvention pour la réalisation de projets similaires.

Pour rappel : la quantité d'électricité produite est lue sur le compteur à la date anniversaire de la signature du contrat soit le 15 novembre de chaque année.

Le budget photovoltaïque clôture son budget 2025 avec un excédent qu'il appartient à la commune de répartir pour moitié entre l'association Energie verte et l'association Amat Cœurs à la Suze sur Sarthe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », décide le versement d'une subvention de 1 500 € à Energie Verte et 1 500 € à l'association Amat Cœurs de la Suze sur Sarthe, du budget des panneaux photovoltaïques.

5/ Ressources humaines : avancement de grade et mise à jour du tableau des emplois

Délibération 2026/03/19 :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L216-2, L132-10, L522-4, L522-23 à L522-31 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité ;

Vu les lignes directrices de gestion définies par la collectivité pour les avancements de grade ;

Vu la délibération n°2023/04/08 en date du 20/04/2023 portant détermination du ratio d'avancement de grade ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de l'avancement par ancienneté.

Considérant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2026, il est proposé les créations de poste suivantes :

○ A compter du 15 avril 2026 :

Grade d'origine (actuel)	Création de poste	
	Grade d'accès	Nombre de poste
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1

○ A compter du 1^{er} juin 2026 :

Grade d'origine (actuel)	Création de poste	
	Grade d'accès	Nombre de poste
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1

○ **A compter du 1^{er} juillet 2026 :**

Grade d'origine (actuel)	Création de poste	
	Grade d'accès	Nombre de poste
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « pour » :

- Accepte la création de poste ci-dessus ;
- Supprime le grade d'origine de l'agent bénéficiant de l'avancement de grade mentionné ci-dessus ;
- Adopte la mise à jour du tableau des emplois à compter du 15 avril 2026 ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS de la commune de SPAY										Mise à jour 05/03/2026
SERVICE	EMPLOI / POSTE	EMPLOIS				EFFECTIFS				
		Total En heures	En ETP	Catégo A B C		Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pourvu Permanent Contractuel		Emploi non pourvu	Observations
A D M I N I S T R A T I F	Directeur-trice Général-e des Services	35	1	x		Emploi fonctionnel DGS	1		1	
	Chargé-e des travaux et commandes publiques (DGA)	35	1	x	x	CE Attachés territoriaux CE Rédacteurs territoriaux	1			
	Pôle population : urbanisme, état civil, cimetière	35	1		x	CE Rédacteurs territoriaux	1			
	Pôle population : accueil (avec missions festivités)	35	1		x	CE Adjoints administratifs	1			
	Pôle population : élections, associations, CCAS	35	1		x	CE Adjoints administratifs	1			
	Gestionnaire comptable et financier	35	1		x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			
	Chargé-e des ressources humaines	35	1		x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			
	Chargé-e de la communication	35	1		x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			
	Informaticien	35	1		x	CE Techniciens territoriaux CE Adjoints techniques CE Agent de maîtrise	1			
	Responsable des affaires scolaires / Assistant-e RH	35	1		x	CE Rédacteurs territoriaux CE Adjoints administratifs	1			Avancement de grade au 01/06/2026
T E C H N I Q U E	Responsable des ST	35	1		x	CE Techniciens territoriaux		1		
	Agent de maintenance des bâtiments - Peintre	35	1		x	CE Adjoints techniques			1	
	Agent de maintenance des bâtiments - Plombier	35	1		x	CE Adjoints techniques	1			
	Agent de maintenance des bâtiments - Electricien	35	1		x	CE Adjoints techniques	0	1		
	Agent polyvalent de maintenance des bâtiments	35	1		x	CE Adjoints techniques	1			
	Agent d'entretien des espaces verts - Référent	35	1		x	CE Adjoints techniques	1			
	Agent d'entretien des espaces verts	175	5		x	CE Adjoints techniques	4		1	
TECH / HOUSSAY	Agent technique polyvalent	35	1		x	CE Adjoints techniques			1	
H O U S S A Y	Responsable base de loisirs	35	1		x	CE Educateur des APS	1			
	Gestionnaire camping	35	1		x	CE Adjoints techniques	1			
	Agent d'entretien des espaces verts	70	2		x	CE Adjoints techniques	2			
	Agent polyvalent bâtiments/espaces verts	35	1		x	CE Adjoints techniques			1	
P E R I S C O L A I R E	AT SEM	105	3		x	CE AT SEM	1		2	
	Agent périscolaire	35	1		x	CE Adjoints animation	1			
		35	1.00		x	CE Adjoints animation	1			
	Agent de restauration - Référent site	35	1		x	CE Adjoints techniques	1			
	Entretien des locaux / Restaurant scolaire	280	8		x	CE Adjoints techniques	5		3	
										Avancement de grade au 15/04/2026
										Avancement de grade au 01/07/2026
	Entretien des locaux / Restaurant scolaire	17.33	0.50		x	CE Adjoints techniques		1		
	Contractuels	29.08	0.83		x			1		
	Agent polyvalent périscolaire	32.8	0.94		x	CE Adjoints techniques		1		
	Contractuels	35	1.00		x			1		
	Agent animation et périscolaire	105	3		x	CE Animateurs CE Adjoints animation	0		3	Kévin RENOY : Disponibilité Jean-Luc PANAJOTIDES : Retraite
	Agent animation et périscolaire	29.67	0.85		x			1		En remplacement de Kévin RENOY - Disponibilité
	Contractuels	29.67	0.85		x	CE Adjoints animation		1		
		26.95	0.77		x			1		
MEDIATHEQUE	Responsable médiathèque	35	1		x	CE Assistants de conservation du patrimoine	1			
	Chargé de bibliothèque	35	1		x	CE Adjoints du patrimoine	1			
	TOTAUX	1810.5	51.73				41		13	

6/ Demande de subvention au titre des amendes de police

Report

7/ Urbanisme

A. Vente de parcelles communales route de Voivres

Délibération 2026/03/20 :

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée la décision du conseil municipal du 02/10/2025 de la vente des parcelles cadastrées AB 403, 405, 407 et 373 d'une superficie de 1 717 m² pour la somme de 50 000 € à la société AMENAO Sarthe.

Il est acté le projet suivant sur ces parcelles :

Le projet immobilier comporte la construction d'une micro-crèche de 200 m² et de 8 à 10 logements intermédiaires et intergénérationnels. 14 places de stationnement viennent compléter le projet,

- Micro-crèche d'une capacité d'accueil de 12 enfants, avec objectif de tarifs modérés. Création de 4 emplois sur la commune pour la gestion et le fonctionnement de la micro-crèche
- Une perméabilité piétonne est possible et favorisée au sud, direction le city-stade. Cette liaison s'inscrit également dans un souci de renforcer les mobilités douces sur la commune (accès rapide au groupe scolaire également).
- Commercialisation de logements privés, essentiellement en T2 et T3. La programmation pourra être revue en phase de conception architecturale pour coller au plus aux attentes et demandes des ménages intéressés (notamment seniors désirant revenir en centre bourg de Spay)
- Pré-commercialisation à 50% des logements + de la micro-crèche à 100% nécessaire pour démarrage des travaux.
- Dépôt d'un permis de construire avec ERP : 5 mois d'instruction minimum
- La communauté de communes a été sollicitée et a donné son appui pour développer une micro-crèche sur la commune

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 24/02/2026, il est proposé la rétrocession de la voirie, réseaux divers (VRD) des parcelles cadastrées 403 et 405 dans le domaine public de la commune, dès réception de l'ensemble de l'opération, à l'euro symbolique et avec un état des lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « pour », accepte que les voiries, réseaux divers sur les parcelles 403 et 405 soient rétrocédées dans le domaine public de la commune après état des lieux et réception de l'ensemble de l'opération, à l'euro symbolique,

- mandate M. le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

B. DIA

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	Non
26 00004	1 rue des Vignes	ZH 274	554 m ²		X
26 00005	30 rue de la Bruyère	AB 54	327 m ²		X

8/ Présentation des décisions de M. le Maire au titre de la délégation du conseil municipal

Ressources humaines : signature de contrats de travail

POSTE	Objet	SERVICE	CDD		Temps de travail / semaine en centième
			Début	Fin	
Agent périscolaire (surveillance sur le temps méridien et accueil du mercredi)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	20/12/2025	13/02/2026	29,67/35
Agent périscolaire (surveillance sur le temps méridien et accueil du mercredi)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	14/02/2026	03/07/2026	29,67/35
Agent périscolaire (entretien de locaux, surveillance sur le temps méridien et accueil du mercredi)	Remplacement d'agents	Périscolaire	20/12/2025	03/07/2026	30,33/35
Agent périscolaire (entretien de locaux, surveillance sur le temps méridien et distribution Info Spay)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	20/12/2025	03/07/2026	17,33/35
Agent d'entretien (entretien de locaux de la commune)	Remplacement d'agents	Périscolaire	20/12/2025	03/07/2026	35/35
Agent périscolaire (surveillance sur le temps méridien, garderie périscolaire et distribution Info Spay)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	20/12/2025	03/07/2026	29,67/35
Agent périscolaire (agent de restauration et entretien de locaux)	Remplacement d'agents	Périscolaire	20/12/2025	03/07/2026	29,08/35
Agent périscolaire (agent de restauration et entretien de locaux)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	14/10/2025	21/11/2025	35/35
Agent périscolaire (agent de restauration et entretien de locaux)	Remplacement d'agents	Périscolaire	20/12/2025	03/07/2026	29,08/35
Agent périscolaire (agent de restauration et entretien de locaux)	Accroissement temporaire d'activité	Périscolaire	01/11/2025	19/12/2025	35/35
Agent polyvalent d'entretien	Remplacement d'agents	Houssay	01/01/2026	31/03/2026	35/35
Archiviste vacataire	Accroissement temporaire d'activité	Administratif	03/02/2026	27/02/2026	35/35

9/ Divers

Dernier conseil municipal pour M. le Maire qui ne se représente pas aux élections municipales.
Ce fut un mandat compliqué, qui a commencé par la crise sanitaire Covid, avec des crises économiques.
M. le Maire remercie les élus pour leur implication et les agents.

M. le Maire donne la parole aux élus référents qui communiquent sur les dossiers en cours des commissions communales et communautaires.

Séance levée à 21h25

Monsieur le Maire
Jean-Yves AVIGNON

Secrétaire de séance
Peggy BROSSARD